



DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr

Tél. : 04 26 99 82 03

Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30

Mail à ara.src@direccte.gouv.fr



DIRECCTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - Organisme de Formation - Inscription à une réunion d'information



 <https://explee.com/fr/video/qvByv>

  qvByv.mp4

Temps estimé pour réaliser cette
téléprocédure : 15 minutes

Veillez à créer votre compte sur la plateforme
« Démarches Simplifiées » pour être en mesure
de remplir le formulaire en ligne

Vous trouverez en pages suivantes une aide pour accéder au dossier en ligne. Pour créer votre compte, la connexion s'effectue à partir de la plateforme démarches simplifiées via le lien ci-dessous :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription_reunion

OU



La DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes organise régulièrement des réunions d'information sur les droits et les obligations des organismes de formation. Ces réunions s'adressent, notamment, aux personnes ayant le projet de réaliser des actions de formation professionnelle, mais aussi aux prestataires de formation déjà déclarés et désireux d'actualiser leur connaissance d'un environnement juridique évolutif. Elles ont une durée moyenne de deux heures et sont organisées sur différents sites de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon, Clermont-Ferrand, Valence, Annecy et Chambéry). La présente téléprocédure a un double objectif : permettre aux usagers de s'inscrire à l'une de ces rencontres et mieux connaître le public pour mieux l'informer, lui délivrer une information toujours plus accessible.

Conformément à l'article L.112-9 du code des relations entre le public et l'administration, la saisine par voie électronique de ce téléservice ne peut se faire que sur la plateforme « Démarches simplifiées ». Une messagerie est intégrée à cette plateforme pour les échanges entre vous et la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes.



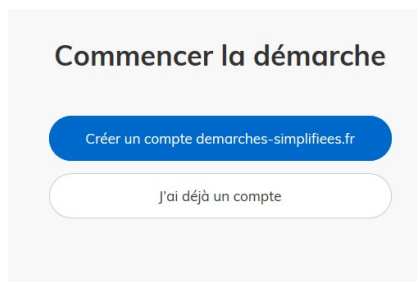
Attention, cette téléprocédure concerne uniquement les organismes de formation de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Si votre demande de participation à l'une de nos réunions relève d'une autre région, elle ne pourra être acceptée.

CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DEMARCHES SIMPLIFIEES

1/ Cliquez sur le lien

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription_reunion

2/ Cliquez sur l'onglet «**Créer un compte démarches-simplifiées.fr**»

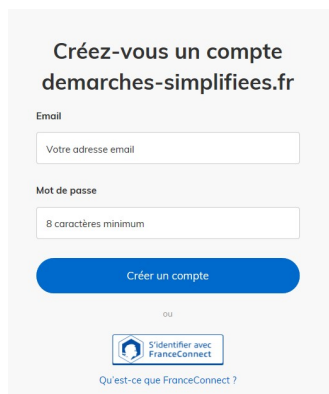


Commencer la démarche

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

3/Renseignez votre **Email** et **créez un mot de passe**
Ou
Identifiez-vous avec **FranceConnect**



Créez-vous un compte
demarches-simplifiees.fr

Email

Votre adresse email

Mot de passe

8 caractères minimum

Créer un compte

ou

S'identifier avec
FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

4/ Un **Email** vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.



Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre

Adresse



5/ Cliquez sur le lien reçu

6/ Puis commencer la démarche

Two screenshots of the demarches-simplifiees.fr interface. The left screenshot shows a blue button labeled "Commencer la démarche". The right screenshot shows a form titled "Identifier votre établissement" with a text input field for "Numéro SIRET à 14 chiffres" and a blue "Valider" button.

7/ Pour nous aider à progresser dans la construction de nos services en ligne, n'oubliez pas de donner votre avis en fin de téléprocédure grâce au bouton 

